



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 2863

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement, sur le souhait du Syndicat du livre, du papier et de la communication (CGT Moselle) (FILPAC) de voir proposée une nouvelle loi sur la presse. En effet, il demande que, par le biais de cette loi, les pouvoirs publics garantissent le pluralisme et l'avenir de la communication écrite. Il souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Aucune nécessité ne se fait actuellement sentir pour mettre à l'étude une loi embrassant l'ensemble des questions relatives à la presse écrite. Toutefois, certains aspects particuliers, tels la concentration des médias et leur nécessaire indépendance, sont susceptibles d'être traités dans le projet de loi relatif à la communication actuellement en préparation. Par ailleurs, le Gouvernement est tout particulièrement attentif à la situation de l'écrit, et notamment des journaux d'information politique et générale qui sont les principaux bénéficiaires des aides publiques. La ministre de la culture et de la communication rappelle à l'honorable parlementaire qu'elle a entrepris un travail de concertation avec les responsables des syndicats de presse quotidienne, ainsi que des hebdomadaires locaux, afin de définir les modalités d'un plan de soutien au développement de cette forme de presse dont le rôle est essentiel pour notre démocratie.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2863

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2821

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3942